

## **Information sur le système d'accréditation centralisé de la SFL pour les matchs de championnat de la Credit Suisse Super League (CSSL) et de la dieci Challenge League (DCL)**

A partir de la saison 2023/24, la Swiss Football League introduira un système d'accréditation centralisé pour tous les matchs de championnat de la CSSL et de la DCL. L'accès des journalistes à ces matchs se fera exclusivement par le biais de ce système et non plus par des demandes individuelles adressées au club recevant.

Pour qu'une accréditation puisse être demandée, l'entreprise de médias doit préalablement se faire délivrer un accès au système par la SFL. Cela se fait au maximum 72 heures avant le coup d'envoi via l'adresse [accreditation@sfl.ch](mailto:accreditation@sfl.ch). Les entreprises de médias qui ont demandé une accréditation auprès d'un club de la SFL au cours de la saison passée ont déjà été enregistrées dans le système et la SFL leur a fourni les données d'accès correspondantes.

Après la saisie par la SFL, l'entreprise de médias peut créer des comptes personnalisés pour chaque collaborateur. Pour ce faire, il est impératif de saisir les coordonnées et une photo. Une fois toutes les données saisies, un identifiant est créé pour la personne, qui peut être enregistré et consulté dans l'application "SFL Accred" spécialement conçue à cet effet. Le lien pour télécharger l'application est communiqué par la SFL lors de la saisie de l'entreprise de médias.

Une fois ces étapes franchies, une personne responsable de l'entreprise de médias ou toute personne individuelle recensée peut demander une accréditation pour un match de championnat pour chaque match de la CSSL ou de la DCL dans le système centralisé sur ordinateur. **Il n'est plus délivré d'accréditations de saison.** Tous les matches de championnat programmés sont déjà enregistrés dans le système et il suffit de sélectionner le match souhaité et d'envoyer une demande.

Ensuite, le club recevant concerné traite directement cette demande et y répond. Si la demande est acceptée, le club recevant délivre la confirmation et transmet directement - sous réserve de disponibilité - les informations relatives aux services demandés (droits d'accès, place assise, informations sur le parking, accès WLAN, etc.)

La date limite pour la demande est fixée par le club recevant et varie entre 48 et 24 heures avant le coup d'envoi. En cas de modification ultérieure d'une accréditation confirmée, par exemple en raison d'un changement de personnel, une notification directe est envoyée au service de presse du club recevant.

**La décision d'accepter ou de refuser une demande d'accréditation relève de la souveraineté du club recevant sollicité. En principe, seuls les journalistes appartenant à une association de médias reconnue et pouvant présenter un mandat de travail concret sont acceptés.**

Le jour du match, les représentants des médias dont la demande d'accréditation a été confirmée peuvent, dès l'ouverture du centre des médias, recevoir leur autorisation d'accès sous la forme d'un badge imprimé en saisissant leur ID dans l'application "SFL Accred". L'accès n'est accordé que si une confirmation du club recevant est disponible. Les cartes de presse et de journalistes ne sont pas automatiquement considérées comme des accréditations et ne permettent pas d'entrer dans le stade.

Actuellement, seules les accréditations pour les matches de championnat de la CSSL et de la DCL peuvent être demandées via le système centralisé de la SFL. SFLAccred est aussi l'unique système à disposition pour les demandes d'accréditation pour les matches de coupe à domicile. Pour vos matches à l'extérieur contre des équipes ne faisant pas partie de la SFL, il faut prendre contact avec le club à domicile.

**Note aux photographes concernant les droits sur les images animées**

L'accréditation en tant que photographe autorise uniquement la réalisation d'images de match sous forme de photos individuelles. Elle n'autorise en aucun cas la création d'images de jeu sous forme de séries de photos similaires à des vidéos ou sous forme de vidéos. Le consentement écrit de blue Entertainment AG est obligatoire pour ce genre d'utilisation. Les contrevenants seront poursuivis en justice.

**Droits d'images animées**

Les droits sur les images animées (vidéo) sont détenus par blue Sport pour les matches du championnat national et de l'UEFA Champions League. Les journalistes accrédités n'ont aucun droit de créer et de publier des images animées lors de ces matches sans l'accord de blue Entertainment AG.

Pour toute question concernant le nouveau système d'accréditation, la SFL se tient à votre disposition à l'adresse [accreditation@sfl.ch](mailto:accreditation@sfl.ch).